

## LE CISSS DE LA CÔTE-NORD RAPPELLE L'IMPORTANCE DE RESPECTER LES MESURES DE PRÉVENTION DE LA GRIPPE

**Blanc-Sablon, le 24 janvier 2018** – Afin d'éviter la propagation des cas de grippe en Basse-Côte-Nord, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord demande à la population de respecter les mesures de prévention de la grippe, notamment le lavage des mains.

De plus, aucune personne présentant des signes de toux ou de fièvre ne devrait visiter un proche à l'hôpital ou en CHSLD. Si la visite est requise pour des raisons humanitaires, il faut s'assurer de porter un masque.

Pour les personnes en bonne santé, la grippe se soigne généralement à la maison. Toutefois, des complications peuvent survenir chez les personnes considérées comme plus vulnérables, telles que les personnes âgées ou celles ayant un système immunitaire affaibli. C'est pourquoi il est important de respecter les mesures de prévention et les consignes du personnel soignant si vous vous présentez à l'hôpital, au CLSC ou au CHSLD.

Si votre état ou celui d'un proche vous préoccupe et que vous avez des questions ou des inquiétudes, vous pouvez contacter en tout temps le service Info-Santé au numéro 811 pour recevoir des conseils ou vous référer à l'aide à la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux disponible aux liens suivants :

Français : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-294-05F.pdf>

Anglais : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-294-05A.pdf>

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa collaboration.

- 30 -

Source : Pascal Paradis  
Conseiller en communication  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
418 589-9845, poste 252268